



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2026

Ordre du jour :

0. Prestations de serment

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2026

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Représentations

2.2. Courriers

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

3.2. Grands travaux

3.3. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1. Rapport de la Commission conjointe Prévention, sécurité & Cohésion sociale et jeunesse du 16 mars 2026

4.2. Rapport d'information du GLRD du 23 mars 2026

4.3. Rapport de la Commission des Finances du 20 avril 2026, concernant les comptes 2025

4.4. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 21 avril 2026, concernant les travaux d'entretien des collecteurs secondaires

5. Projets de délibération

5.1. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale « Les Aînés »

5.2. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS

5.3. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour maison de Saconnay

5.4. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour le logement

5.5. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour la Petite enfance

5.6. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025

5.7. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation Intercommunal de Pré-Bois

5.8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour l'entretien constructif 2026 des collecteurs secondaires

6. Propositions du Conseil administratif

7. Motions

Néant

8. Résolutions

Néant

9. Questions des Conseillers municipaux



10. Propositions des Conseillers municipaux

10.1. Approbation du calendrier du 2^{ème} semestre 2026

10.2. Autres propositions

11. Communications et divers

11.1. Agenda

11.2. Autres communications / Remarques

11.3. Huis-clos

Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) – Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – Raphaël HARDMEYER (PLR) – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Carla RUTA (PS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) – Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS) – Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)

Suppléants :

- M. Malek BOUCHAREB (PLR)
- M. Jean-Marie LE GOFF (MCG)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Céline DIOT, Secrétaire Générale adjointe
- M. Réda BENDOUROU, Secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusé :

- M. José CABEZA (PLR) remplacé par Alex PETRACHKOV
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG) remplacée par M. Jean-Marie LE GOFF
- M. Jonathan HALDEN (VERTS) remplacé par M. Carlos SINTADO (VERTS)
- M. Marc PASCHE (PLR) remplacé par Malek BOUCHAREB
- M. Muhsin SERIN (MCG)

La Présidente ouvre cette séance et remercie le Conseil municipal le Conseil administratif pour sa présence. La Secrétaire du Bureau procède à l'appel.

La Présidente accorde la parole au public ; il n'y a pas de questions.

0. Prestations de serment

La Présidente passe à la prestation de serment de M. Damécourt et de Mme Shafiq, appelés à siéger en qualité de suppléant et suppléante du Conseil municipal pour le groupe des Verts, et les invite à prendre place.

La Présidente prononce un discours en hommage à Mme Macheret, ancienne secrétaire en charge du Conseil municipal, qui est présente dans le public. Le discours est retranscrit comme suit :



« Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tiens à prendre la parole aujourd'hui pour te remercier.

Depuis octobre 2023, tu as été un pilier discret mais essentiel au bon fonctionnement de notre Conseil municipal. Ton calme, ta disponibilité constante et ton grand sourire bienveillant ont été des atouts précieux pour chacun d'entre nous.

Depuis le début de cette nouvelle législature, tu es devenue une interlocutrice incontournable, une source fiable d'informations et un véritable soutien dans l'exercice de nos missions politiques — même lorsque, parfois, nous ne répondions pas à tes e-mails... ou seulement un mois plus tard.

Ton professionnalisme sans faille, ta réactivité et ta disponibilité ont largement contribué à la qualité du travail que nous menons au service de nos concitoyens. Mais au-delà de ces compétences, c'est surtout ta patience et ta capacité à gérer des situations parfois complexes avec sérénité qui ont fait de toi une secrétaire du Conseil municipal profondément humaine et bienveillante.

Aujourd'hui, alors que tu choisis d'ouvrir un nouveau chapitre de ta vie et d'emprunter un autre chemin, nous souhaitons te témoigner toute notre gratitude et notre reconnaissance. Ta présence au sein de notre Conseil municipal va véritablement nous manquer, tant sur le plan professionnel qu'humain.

Au nom du Conseil municipal, je te souhaite beaucoup de succès dans tes projets futurs.

Merci, Nathalie, et bonne route... »

La Présidente informe que le point « 7. Grands Travaux » est désormais inscrit au point 3.2 de l'ordre du jour. En fin de séance un huis-clos est prévu.

La Présidente demande s'il y a des motions orales.

- Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2026

M. M. STEINER relève qu'il convient de supprimer la mention « *ton ironique* » figurant à son intervention en page 8, dès lors que la référence à un ton dans un procès-verbal constitue une appréciation subjective qui n'a pas lieu d'y figurer. Parallèlement, il demande également que la mention « *sur un ton critique* » soit retirée de son intervention en page 9.

- Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2026 est approuvé par 23 oui, 0 non et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1. Représentations par le Bureau du Conseil municipal

- Le 14 avril : Inauguration de Watches and Wonders
- 25-26 avril : Grand-Saconnex en fêtes

2.2. Courriers

La Présidente demande si un conseiller municipal ou une conseillère municipale souhaite que le Conseil municipal exerce son droit d'opposition à la décision prise par l'Assemblée extraordinaire de l'ACG le 25 mars 2026. Il n'y a pas d'opposition à ce courrier.



3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

Concernant la demande de M. PETRACHKOV visant à modifier le nom du « Chemin du Pommier » en « Chemin Pommier », M. JIMAJA précise que cette dénomination découle du nom du lieu-dit dans lequel se situe ce chemin, appelé « Le Pommier ». C'est pour cette raison qu'il porte l'appellation « Chemin du Pommier ».

M. JIMAJA informe avoir été convoqué à la Commission des transports du Grand Conseil pour une audition conjointe avec la Commune de Pregny-Chambésy le mardi 28 avril 2026, dans le cadre de l'examen d'une proposition de motion relative au maintien de l'accès routier entre la route de Colovrex et le chemin Auguste-Vilbert dans le cadre du TNGS. Il souligne que les décisions de la Commune reposent sur des études et ne relèvent en aucun cas d'un caprice. Il s'y rendra accompagné d'une collaboratrice de la Commune.

L'exposition sur la restitution intermédiaire du projet Susette se tiendra à la Maison des projets du 20 mai au 24 juin 2026.

Mme TISSOT-BUCHOUX présente ensuite la nouvelle Cheffe du Service des finances, Mme Cristel Costa, entrée en fonction le 1er avril 2026.

3.2. Grands travaux

M. JIMAJA souligne que l'Office cantonal du génie civil a informé la Commune, par courrier du 16 avril 2026, du lancement des travaux de l'ouvrage de passage supérieur « Pavillon », destiné à remplacer le pont cintré sur l'autoroute. Les travaux débuteront en principe le 29 juin 2026 et dureront environ 28 mois.

S'agissant du TNGS, le bas de l'Ancienne-Route sera rouvert sur la Route de Ferney le 30 avril 2026, sous réserve de modification. Une nouvelle étape de circulation interviendra à la mi-juin. Les informations disponibles sur le site dédié précisent notamment que les travaux prévus sur la place de Carantec transformeront celle-ci en un giratoire, avec une circulation à sens unique.

3.3. Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les réponses aux questions et propositions sont disponibles sur CMnet, ainsi que sur les chaises du public, et seront annexées au procès-verbal.

Mme CAVALIERI indique ne pas avoir reçu de réponse concernant la fréquence de remplissage des distributeurs de serviettes hygiéniques.

M. POMATTO précise que les concierges sont chargés de vérifier l'état des distributeurs et qu'aucune fréquence fixe n'est imposée, le remplissage dépendant de l'utilisation.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1. Rapport de la Commission conjointe Prévention, sécurité & Cohésion sociale et jeunesse du 16 mars 2026



La Présidente invite M. CHAAR, rapporteur de la commission conjointe, à procéder à la lecture du rapport d'information.

La Présidente ouvre la discussion ; la parole n'est pas demandée.

4.2. Rapport d'information du GLRD du 23 mars 2026

La Présidente invite M. PONCET, rapporteur du GLRD, à procéder à la lecture du rapport d'information.

M. PONCET précise que M. ECKERT était invité à la séance et non membre de la commission. Son absence ne doit dès lors pas être assimilée à une absence non excusée.

M. GIROD demande si la Commune de Pregny-Chambésy s'est préoccupée de la réouverture en double sens de l'Ancienne-Route, à hauteur de la piscine, les autorités de Pregny-Chambésy craignant une augmentation du trafic sur les Crêts de Pregny.

M. PONCET répond que le représentant de Pregny-Chambésy n'a pas évoqué ce sujet.

M. EYA NCHAMA remercie et félicite le rapporteur pour les informations présentées. Il rappelle que le GLRD a été fondé en 2005-2006, alors qu'il présidait le Conseil municipal, et qu'il célèbre aujourd'hui ses vingt ans. M. EYA NCHAMA souligne que ce groupement s'est fortement développé et s'en réjouit, conformément à l'objectif poursuivi lors de sa création.

4.3. Rapport de la Commission des Finances du 20 avril 2026, concernant les comptes 2025

La Présidente demande à M. SIMETH, rapporteur, de procéder à la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du rapport.

Celui-ci est approuvé par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

M. BOULMERKA précise s'être abstenu du fait de sa qualité de Président du Conseil de fondation de la Fondation communale pour la petite enfance.

4.4. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 21 avril 2026, concernant les travaux d'entretien des collecteurs secondaires

La Présidente invite M. DE JONG à procéder à la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du rapport.

Le rapport est approuvé par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. Projets de délibération

5.1. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale « Les Aînés »

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. POMATTO présente le compte de résultats. Les charges d'exploitation, budgétées à CHF 48'402'000.– pour 2025, s'élèvent finalement à CHF 44'858'000.– aux comptes 2025, soit un écart de



CHF 3'544'000.– (7%). Une diminution de CHF 789'000.– est constatée au niveau des charges de personnel entre le budget et les comptes 2025. Une économie supplémentaire de CHF 1'477'000.– est relevée sur les biens et services.

L'amortissement du patrimoine administratif connaît une baisse de CHF 1'123'000.–, pour un montant de CHF 4'419'000.– aux comptes 2025. Cette diminution par rapport au budget est liée aux amortissements complémentaires effectués lors de l'établissement des comptes 2024. Les charges de transfert présentent un faible écart de CHF 156'000.– entre le budget et les comptes 2025.

Les revenus d'exploitation, prévus à CHF 46'111'000.– au budget 2025, atteignent CHF 45'308'000.– aux comptes, soit une diminution de CHF 802'000.–. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des revenus fiscaux, qui totalisent CHF 38'074'000.–. M. POMATTO précise qu'une surévaluation de 4,5% des recettes fiscales avait été effectuée lors de l'élaboration du budget. Les taxes enregistrent en revanche une hausse de CHF 214'000.– par rapport au budget. Les revenus de transferts, issus notamment de la péréquation intercommunale, augmentent de CHF 1'869'000.– par rapport aux prévisions.

Les charges financières sont conformes aux estimations budgétaires et s'élèvent à CHF 1'157'000.–. Les revenus financiers présentent une légère baisse de CHF 168'000.–. Le résultat financier atteint CHF 2'194'000.–. Le résultat opérationnel se monte à CHF 2'645'000.–, permettant la comptabilisation d'un amortissement complémentaire de CHF 2'638'000.–. Le résultat total présente ainsi un bénéfice de CHF 7'000.–.

M. POMATTO procède ensuite à la lecture d'une note rédigée par Mme Costa relative au bilan financier de la Commune. Les charges d'exploitation, d'un montant d'environ CHF 45'000'000.–, dégagent un disponible de CHF 3'540'000.–. Cette bonne maîtrise des dépenses, ainsi que les économies réalisées sur les biens et services et sur les amortissements ordinaires, ont permis la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour un montant d'environ CHF 2'640'000.–.

Les revenus d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 45'308'000.–, sont globalement conformes aux prévisions budgétaires, avec un écart d'environ CHF 800'000.–. S'agissant des revenus fiscaux transmis par l'AFC, une diminution de l'impôt à la source des personnes physiques est relevée. L'année 2025 marque par ailleurs la deuxième année consécutive durant laquelle la Commune est bénéficiaire de la péréquation intercommunale.

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

5.2. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

5.3. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour maison de Saconnay

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.



- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

5.4. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour le logement

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

5.5. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation communale du Gd-Saconnex pour la Petite enfance

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

Celle-ci est acceptée par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

5.6. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

M. POMATTO exprime ses remerciements pour les commissaires des finances pour leurs questions ainsi que l'administration communale pour son travail.

Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5.7. Délibération relative à l'approbation des comptes 2025 de la Fondation Intercommunal de Pré-Bois

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. POMATTO rappelle que les commissions de finances et Culture, sports, loisirs avaient été invités à une séance de présentation du projet de la piscine (bassin de 50 mètres) de Pré-Bois.

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**



5.8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation pour l'entretien constructif 2026 des collecteurs secondaires

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- L'entrée en matière est approuvée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. JIMAJA précise que le montant voté est CHF 700'000.- TTC et non CHF 690'000.- TTC, comme cela a été mentionné au rapport.

Mme EDELENBOS souligne que le montant est 700'000.- TTC et non 690'000.- TTC. La Présidente signale que cette correction a été annoncée par M. JIMAJA.

M. M. STEINER procède à la lecture de la délibération.

- **Celle-ci est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO indique qu'à la demande de M. GIROD, la séance de commission sociale prévue le 21 mai 2026 sera une séance double. La Fondation de la petite enfance y sera notamment auditionnée.

7. Motions

Il n'y a pas de motions.

8. Résolutions

Néant

9. Questions des Conseillers municipaux

M. DE JONG indique avoir été informé de la tenue d'une séance d'information destinée aux locataires des immeubles SwissLife voués à la démolition dans le cadre du projet Carantec. D'après les éléments portés à sa connaissance, il semblerait qu'il ait été décidé de ne plus débiter par la construction du nouvel immeuble A avant la démolition des bâtiments existants, contrairement au phasage initialement prévu. Les locataires ne pourraient ainsi plus être relogés temporairement dans l'immeuble A durant les travaux. Certains d'entre eux auraient reçu l'instruction de quitter leur logement d'ici deux ans, en vue d'un relogement au PAV ou dans d'autres secteurs, ce qui représente une difficulté particulière pour plusieurs habitants, notamment une dame âgée de plus de 90 ans qui ne comprend pas la modification du calendrier. Il demande si le Conseil administratif peut confirmer ces informations et, le cas échéant, expliquer les raisons ayant conduit à renoncer au relogement temporaire dans l'immeuble A.

M. POMATTO explique qu'il s'agit d'un ajustement du phasage. La régie Livit formule des propositions de relogement et recommande aux locataires de s'inscrire auprès de la Fondation communale pour le logement, afin de pouvoir leur proposer un appartement. Les locataires pourraient être relogés dans un immeuble neuf ou existant en attendant le début des travaux. La Fondation pour le logement a été contactée par la régie.

M. JIMAJA précise qu'une séance d'information s'est tenue dans la Commune avec une trentaine de locataires. La régie et SwissLife ont mandaté une personne chargée de contacter individuellement chaque locataire afin de leur proposer un logement sur le territoire communal, de manière à garantir la sécurité du chantier.



Mme EDELENBOS demande comment le Conseil administratif entend traiter les recommandations du rapport du Forum citoyen et dans quel délai.

M. JIMAJA répond qu'une réponse sera apportée après discussion avec ses collègues du Conseil administratif, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre des recommandations.

M. PETRACHKOV rappelle que le Grand-Saconnex est probablement la Commune du canton la plus exposée aux nuisances sonores, et que le revêtement phono-absorbant constitue un moyen efficace de réduire le bruit routier. Dans ce contexte, il souhaiterait obtenir une réponse concrète à la proposition qu'il avait formulée lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025 concernant la pose d'un tel revêtement.

ML JIMAJA demande s'il s'agit en particulier du secteur Sarasin–Terroux.

M. PETRACHKOV répond que sa demande concerne l'ensemble du territoire communal.

M. JIMAJA indique que des études sont en cours pour la pose d'un revêtement phono-absorbant sur le secteur Sarasin–Terroux et précise que la Commune saisit toutes les opportunités qui se présentent en la matière.

M. STEINER signale avoir constaté l'installation d'un panneau « fin de limitation à 40 km/h » vers la Ferme Sarasin et demande pour quelle raison il a été posé. Il souhaite également connaître la base légale ayant permis l'installation de ralentisseurs entre Sarasin et Terroux.

M. JIMAJA explique que le panneau a été installé en raison de la présence d'une limitation à 40 km/h en amont. Quant aux ralentisseurs, ils ont été posés dans le cadre d'une expérimentation de quelques jours et ont déjà été retirés.

M. GIROD indique avoir reçu le rapport du Forum citoyen ainsi que les résultats des participants, en sa qualité de membre de la commission Démocratie, administration et communication. Il demande si l'ensemble du Conseil municipal recevra ces documents.

M. JIMAJA le confirme. Les membres de la commission Démocratie, administration et communication en ont eu la primeur, puis les documents seront mis à disposition sur CMnet, avant d'être publiés sur le site de la Commune. Il rappelle que le Forum citoyen constitue un travail réalisé dans l'intérêt de la Commune et que tous les participants ont également reçu le rapport.

M. MAST rapporte avoir été informé qu'une subvention de CHF 5'000 aurait été allouée au FC Gardiol et souhaite connaître le compte budgétaire concerné, ainsi que l'autorité ayant validé cette subvention sans approbation du Conseil municipal ou de la commission Culture, sports, loisirs et santé.

M. JIMAJA confirme l'existence de cette subvention, versée dans le cadre d'un projet ponctuel. Pour pouvoir évoluer sous une bannière officielle, le FC Gardiol devait adopter le nom d'une association existante dans le canton. Il précise qu'un fonds est spécifiquement destiné à ce type de projets, qui ne relèvent pas des prérogatives du Conseil municipal, ce qui explique que celui-ci n'ait pas été saisi. Il ajoute que les sociétés communales sont reconnues par le Conseil administratif et non par le Conseil municipal.

M. LE GOFF relève la présence de nids de chenilles processionnaires du pin à la Voie-du-Coin, sur le trottoir et demande s'il est possible d'intervenir. Il souligne que les propriétaires ont l'obligation de les éliminer et qu'il s'agit d'un problème de sécurité pour les habitants. La difficulté réside dans le fait que le propriétaire loue son bien à un locataire peu préoccupé par la situation, et que le propriétaire se trouve actuellement à l'étranger. Les nids étant situés au-dessus du trottoir communal, il demande s'il existe un moyen de résoudre ce problème.

Mme TISSOT-BUCHOUX répond que le service des parcs n'intervient pas sur les propriétés privées et qu'il appartient d'alerter le propriétaire. Elle précise qu'il n'existe aucune obligation légale en la matière dans le canton de Genève.



10. Propositions des Conseillers municipaux

10.1. Approbation du calendrier du 2^{ème} semestre 2026

- Le calendrier du 2^{ème} semestre 2026 est approuvé à l'unanimité.

10.2. Autres propositions

M. EYA NCHAMA remercie la Présidente pour l'hommage particulièrement remarquable rendu à Mme Macheret et exprime le souhait que cette pratique puisse constituer un précédent, de manière à ce qu'un hommage similaire soit adressé à tout membre du personnel de l'administration communale lors de son départ. Il demande également à ce que les départs soient annoncés au Conseil municipal. Mme TISSOT-BUCHOUX précise que Mme Cristel Costa a été présentée afin de suppléer le départ de M. Mascali, et que la Commune avait dûment annoncé ce départ.

M. SINTADO relève qu'à la suite de la décision d'instaurer une circulation à double sens sur le haut de l'Ancienne-Route, une traversée piétonne a été supprimée entre le chemin du Pommier et le chemin Auguste-Vilbert. Constatant l'absence de trottoirs continus, il propose que le Conseil administratif étudie la possibilité de réintroduire une traversée piétonne sur ce tronçon.

Mme PERROTIN DURET souhaiterait que les panneaux indicateurs de direction soient réinstallés à proximité du giratoire situé à l'entrée du tunnel des Nations.

M. PETRACHKOV déclare que le journal communal constitue un élément essentiel de la mémoire vivante du Grand-Saconnex. Or, sur le site de la Commune, les archives ne sont disponibles qu'à partir de juin 2022. Afin de préserver plus efficacement ce patrimoine et d'en faciliter l'accès aux habitants, il propose que l'administration publie en ligne l'ensemble des éditions du *Grand-Saconnex Informations*. À toutes fins utiles, la Mémoire du Grand-Saconnex dispose des exemplaires papier depuis 1993.

M. PETRACHKOV remercie chaleureusement M. JIMAJA pour avoir précisé que le Chemin du Pommier tire son nom du quartier, et non de l'ancienne famille saconnésienne. Étant donné que le quartier porte le nom de cette famille et non celui de l'arbre, il suggère d'étudier la possibilité de corriger cette anomalie et d'attribuer au chemin sa dénomination naturelle.

M. JIMAJA rappelle avoir déjà répondu à M. PETRACHKOV au sujet de cette dénomination. Il précise que le lieu-dit est « Le Pommier », que la famille Pommier habitait la ferme, et que le chemin porte ce nom car il mène précisément au lieu-dit.

M. SEMLALI signale que certaines barres du street-workout du parc Sarasin ne sont pas correctement fixées et souhaite que les installations soient réajustées et sécurisées.

M. GIROD propose de débaptiser le chemin Sarasin en chemin du Sarasin, en reprenant la logique de M. JIMAJA.

M. JIMAJA répond que « Sarasin » est un nom de famille et non un lieu-dit. Il souligne l'importance d'être fier de l'héritage laissé par les prédécesseurs et indique qu'il n'est pas souhaitable de procéder à des changements de dénomination systématiques.

M. POMATTO précise qu'il faut généralement deux ans et demi pour baptiser un chemin et que modifier la dénomination d'une route cantonale ou d'un axe du réseau secondaire constitue un processus particulièrement complexe et long.



11. Communications et divers

11.1. Agenda

- Du 30 avril au 10 mai 2026 : Exposition artistique – Autoportrait
- Samedi 9 mai 2026 : Marché au Géranium

11.2. Autres communications / Remarques

Mme CAVALIERI exprime sa gratitude à Mme Studer pour son année de présidence ainsi que pour sa dernière séance du Conseil municipal en cette qualité. Elle souligne le plaisir qu'elle a eu à collaborer avec elle au sein du Bureau.

La Présidente remercie Mme CAVALIERI pour ses propos, qui l'ont profondément touchée, et relève que cette année de présidence a constitué un véritable défi, notamment en raison de la présence de 70 % de nouveaux conseillers municipaux et de 11 suppléants.

Mme TISSOT-BUCHOUX adresse également ses remerciements à la Présidente pour son engagement durant l'année écoulée, ainsi que pour l'organisation du voyage de législature et les efforts importants qu'elle y a consacrés.

La Présidente invite les chefs de partis à se réunir en vue de l'élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour l'année 2026-2027.

Mme GIROD remercie la Ville du Grand-Saconnex ainsi que l'administration pour l'organisation de *Grand-Saconnex en fêtes* le week-end précédent, événement qu'elle qualifie de véritable réussite.

12.3 Huis-clos

La Présidente lève la séance à 22h00.

Alessia CAVALIERI
Secrétaire du Conseil municipal

Carole STUDER
Présidente du Conseil municipal

